

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 27 OCTOBRE 2021

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE

TREEHOUSE JUNIOR LIMITED

Communiqué de mise à disposition de la note en réponse et des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société

FILAE

PRIX DE L'OFFRE : 20,75 euros par action Filae

DUREE DE L'OFFRE : 12 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général (« **RGAMF** »).



Ce communiqué a été établi par Filae.
Il est diffusé en application des articles 231-27, 3° et 231-28 du RGAMF.

En application des articles L621-8, III du code monétaire et financier et 231-26 du RGAMF, l'AMF a, en application de la décision de conformité en date du 26 octobre 2021, apposé le visa n°21-460 sur la note en réponse établie par la société Filae relative à l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire initiée par TreeHouse Junior Limited (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du RGAMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Filae ont été déposées auprès de l'AMF le 26 octobre 2021 et sont mises à la disposition du public ce jour.

Ces informations ainsi que la note en réponse sont disponibles sur les sites Internet de Filae (<https://www.filae.com/>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Filae (197, rue de Bercy, 75012 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.